

Assurances

SUPERBE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

En 2014, le marché ivoirien de l'assurance a progressé de 8,1 % et s'est élevé à 254,7 milliards de FCFA. Pour 2016, tous les professionnels du secteur se réjouissent d'accueillir le 15 février à Abidjan la 40^e AG de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF).

Selon l'Association des sociétés d'assurance en Côte d'Ivoire (ASACI), le marché ivoirien de l'assurance a progressé de 8,1 % en 2014, avec un chiffre d'affaires de 254,7 milliards de FCFA, contre 238 milliards de FCFA en 2013. Une position dominante qui en fait le premier marché de l'assurance en Afrique francophone, suivi de loin par le Cameroun qui compte 25 compagnies d'assurance avec un chiffre d'affaires de 128 milliards de FCFA. Le Cameroun est talonné par le Gabon, qui occupe la 3^e place : possédant seulement 9 compagnies, ce dernier a dépassé pour la deuxième année consécutive le Sénégal en réalisant en 2014 un CA de 120 milliards de FCFA.

S'agissant du profil du marché ivoirien en 2014, on observe que la branche non-vie connaît la plus forte progression, soit 9,3 % de croissance avec 144,18 milliards de FCFA réalisés. Cette branche a bénéficié de la vigueur des segments accidents corporels et maladie (40,52 milliards de FCFA) et automobile (49,5 milliards de FCFA). De son côté, l'assurance-vie a produit 110,52 milliards, en hausse de 6,4 % par rapport à 2013. Par ailleurs, environ 54 % de cette production émane des souscriptions individuelles, soit 59,7 milliards de FCFA. En contrepartie, les assureurs ont eu à régler un peu plus de 134 milliards de FCFA d'indemnités. En outre, les compagnies détiennent 39 milliards de FCFA d'emprunts obligataires. Et pour expliquer cette embellie du secteur, Balamine Dico, secrétaire général permanent de l'ASACI, indique que « la multiplication des grands projets d'infrastructures ainsi que l'afflux d'investissements privés et leur effet sur l'emploi ont permis aux sociétés d'assurance de conforter leur activité ».

Le poids prédominant des tontines

Cette superbe dynamique de croissance du secteur ivoirien des assurances est tirée par la

branche vie, dont le poids oscille autour de 40 % du CA global. Mais pour Balamine Dico, cette situation paraît paradoxale dans la mesure où l'assurance est la dernière chose à laquelle pensent les ménages après avoir satisfait leurs besoins primaires, car le taux de pénétration est très faible et représente moins de 1,67 % de la création des richesses dans le pays. Et pour tenter de renverser cette tendance, Joseph Mancambou, administrateur général de La Loyale Vie, fait la proposition suivante : « Notre mission est de nous mettre ensemble pour faire progresser l'assurance en Côte d'Ivoire. Il y a un intérêt à réaliser une forte sensibilisation, parce que c'est l'épargne à long terme qui permettra d'alimenter les banques et les fonds de pension qui, à leur tour, vont investir dans les emprunts d'État servant à financer la construction des infrastructures. »

Néanmoins, ce qui prédomine en Afrique est l'existence d'assurances « informelles » à l'image des tontines, qui restent une solution souvent privilégiée par les populations. En

marge des activités d'assurance et bancaires traditionnelles, les tontines permettent à des collectifs d'individus d'épargner entre amis, membres d'une même famille ou d'une communauté. Quant au marché ivoirien, il devrait se renforcer avec l'arrivée d'un nouvel acteur. En effet, dans l'attente du feu vert des autorités ivoiriennes, la compagnie leader du marché béninois des assurances dommages, à savoir L'Africaine des Assurances, est en passe d'absorber la compagnie ivoirienne SAFA Assurances après l'échec de l'opération Wafa Assurance. Rappelons que le Béninois L'Africaine des Assurances, créé en 1998, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 9,752 milliards de FCFA, alors que l'Ivoirien SAFA n'a réussi qu'une performance de l'ordre de 2,5 milliards de FCFA de CA. SAFA est le « petit poucet » d'un marché ivoirien considéré comme très concurrentiel avec 18 compagnies dans la branche IARDT et 11 dans la branche vie.

Catherine Demy

40^e AG FANAF : UN MILLIER D'ASSUREURS ATTENDUS

Après le Burkina Faso en 2014 et Madagascar en 2015, c'est au tour de la Côte d'Ivoire d'abriter la plus importante manifestation de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF). Cette grand-messe africaine des assurances respecte une tradition en choisissant la Côte d'Ivoire pour sa 40^e édition. En effet, Balamine Dico, secrétaire général permanent de l'ASACI, rappelle que la FANAF a été créée le 17 mars 1976 à Yamoussoukro en présence du père fondateur de la Côte d'Ivoire, feu le président Félix Houphouët-Boigny, et que ce dernier avait émis le vœu que tous les dix ans, les assises se tiennent en Côte d'Ivoire. Cette tradition a été régulièrement respectée, sauf en 2006, à cause du contexte politique dans le pays. Mais qui d'Abidjan ou de Yamoussoukro abritera ces assises ? « Pour des contraintes logistiques et organisationnelles, nous avons retenu Abidjan pour cette 40^e AG qui coïncide avec le 40^e anniversaire, bien que la FANAF soit née à Yamoussoukro. Les manifestations auront lieu au Palais des congrès du Sofitel Ivoire du 14 au 18 février », a déclaré Roger Boa Jonhson, directeur général d'Axa Côte d'Ivoire par ailleurs président du comité d'organisation des AG de la FANAF. Ce dernier a aussi fait savoir qu'un millier de participants sont attendus à cette 40^e AG. « Ce sera un record dans les annales de la FANAF. », s'est-il réjoui. Le thème retenu par la FANAF pour cette 40^e édition est : « L'assurance au cœur de l'émergence des pays Africains ». Ces assises seront pour la FANAF l'occasion de faire un point sur quarante années d'assurance en Afrique francophone. C.D.